

Direction générale de l'aviation civile

Lyon, le 2 septembre 2016

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Département surveillance et régulation

Division aviation générale

Subdivision personnels navigants

## Fonctionnement des services des licences de la DSAC Centre-Est

Le service des licences de Clermont-Ferrand Auvergne sera fermé à compter du 20 octobre 2016.

Cette note est destinée à porter à votre connaissance les nouvelles modalités pour assurer la continuité du service en particulier pour les personnels navigants géographiquement impactés par cette fermeture.

### I. Horaires d'ouverture des services des licences de la DSAC Centre-Est

Aérodrome	Accueil sur rendez-vous	Demande de rendez-vous au
Lyon Saint-Exupéry *	Mardi après-midi et vendredi après-midi	04 26 72 68 23 ou 68.22
Grenoble-Isère	L-M-M-J-V	04 85 88 08 87

#### Permanence téléphonique du bureau des licences de Lyon Saint-Exupéry :

Les lundis, jeudis et vendredis matins de 08h30 à 11h30 au 04 26 72 68 87

En dehors de ces horaires, contacter la boîte courriel suivante :

[licence.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr](mailto:licence.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr)

La boîte courriel fonctionnelle ci-dessus est à privilégier pour tout envoi de documents relatifs aux licences et actes administratifs associés ainsi que pour les déclarations de début de formation.

Concernant le traitement des dossiers ATO ou organismes déclarés, en DSAC Centre-Est, toute question ou envoi de documents doit être effectué sur la boîte fonctionnelle suivante:

[organisme-formation-pn.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr](mailto:organisme-formation-pn.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr)

## **II. Rappel des démarches qui peuvent être effectuées sur Internet :**

### ➤ **Générer un mot de passe qui vous permet d'accéder à votre dossier informatique navigant**

Vous pouvez générer automatiquement un mot de passe en indiquant votre numéro et type de licence, sa date de délivrance, votre nom, votre prénom et votre date de naissance.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Acceder-a-SIGEBEL-.html>

### ➤ **Faire proroger une qualification de classe ou de type par un examinateur PART FCL titulaire d'une licence française**

Si vous effectuez un test de prorogation avec un examinateur titulaire d'une autorisation d'examineur française PART FCL, ce dernier peut faire la saisie de la prorogation via Internet et porter la qualification avec la nouvelle date de fin de validité sur votre licence. Cela vous dispense de passer par un service des licences pour faire enregistrer votre prorogation. Vous devez être en possession de votre licence afin de pouvoir la présenter à l'examineur.

Les examinateurs connaissent déjà les modalités de cette démarche qui évite un déplacement vers un bureau des licences. Les informations nécessaires sont disponibles sur la page Internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Saisir-un-acte-examineur-dans-la.html>

### ➤ **Proroger par expérience la qualification de classe SEP/TMG**

Pour proroger vos qualifications SEP(t) et/ou TMG « par expérience » (disponible uniquement pour les titulaires d'une licence avion FCL) vous pouvez vous rendre sur la page internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Proroger-ma-qualification-de.html>

**Cette démarche nécessite de faire noter et signer votre prorogation sur votre licence par un FEA ou un FIA.**

### ➤ **Consulter et modifier vos informations personnelles**

Pour consulter votre « extrait nominatif », c'est-à-dire l'ensemble des données vous concernant (licence, qualifications, etc.) enregistrées dans le système SIGEBEL ou pour modifier vos informations personnelles (adresse, ...), vous pouvez vous rendre sur la page internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Consulter-Modifier-mes-infos.html>

### ➤ **Générer une authentification de licence**

Lorsqu'une autorité ou une compagnie vous demande une authentification de votre licence, vous pouvez la générer automatiquement dans l'onglet « Authentification de mes licences ». Vous pouvez également gérer les accès à vos informations depuis ce menu.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Acceder-a-SIGEBEL-.html>

➤ **Payer votre redevance en ligne**

Vous avez la possibilité de payer en ligne par carte bleue vos redevances concernant les titres aéronautiques sur le site suivant :

<http://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr/>

Consultez régulièrement le site internet de la DGAC (soit en inscrivant DGAC sur un moteur de recherche, soit via le site suivant :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Pilotes-Navigants-.html>

**III. Procédures dématérialisées proposées aux utilisateurs :**

Selon le type de demande, la procédure à privilégier sera la suivante :

A) Vous utiliserez le formulaire approprié figurant sur le site internet de la DGAC à l'adresse suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Formulaires-rubrique-en-.html>

B) Vous déposerez votre dossier via internet sur l'une des boîtes fonctionnelles identifiées ci-dessous :

**Pour les demandes relatives aux :**

O déclarations de début de formation ;

O licences de pilote privé PART FCL et les licences nationales (ULM, brevet de base, licences de pilote de planeur ou de ballon) ;

O qualifications d'instructeurs ;

O qualifications de classe (QC) et de type (QT) et la qualification de vol aux instruments (prorogation, renouvellement IR et délivrance, prorogation, renouvellement F/N-IR) ;

O autorisations / qualifications additionnelles (voltige, vol de nuit, montagne, remorquage planeur, compétences linguistiques, essais en vol, radiotéléphonie, formation au travail en équipage, etc...) ;

O conversions de licences privées et professionnelles nationales en licences conformes à la PART-FCL ;

O Validations à titre privé de licences étrangères.

**Veillez utiliser la boîte fonctionnelle suivante :**

[licence.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr](mailto:licence.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr)

**Pour les demandes relatives aux :**

O inscriptions aux examens pratiques privés (BB, PPLA, PPLH, VV, BL, qualifications montagne) ;

**Veillez utiliser la boîte fonctionnelle suivante :**

[examens-pratiques.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr](mailto:examens-pratiques.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr)

**Pour les demandes relatives aux ATO ou organismes déclarés de la DSAC Centre-Est**

**Veillez utiliser la boîte fonctionnelle suivante :**

**[organisme-formation-pn.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr](mailto:organisme-formation-pn.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr)**

Si les procédures de transmission de dossiers par internet vous posent des difficultés ou si le traitement du dossier nécessite l'envoi de vos titres originaux (notamment dans le cas d'apposition de qualifications sur des licences nationales) ou pour l'envoi d'un chèque bancaire, vous devez transmettre les documents par courrier à l'adresse suivante :

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est  
210 rue d'Allemagne  
69125 Aéroport de Lyon Saint Exupéry

Pensez à bien indiquer vos coordonnées sur toute correspondance : nom, prénom(s), adresses postales et courriel, téléphone, type et n° de licence dont vous êtes éventuellement titulaire.

L'échelon central de la **DSAC (DSAC/PN/LIC)** situé à Paris (50 Rue Henry Farman 75720 Paris Cedex 15) continue à assurer :

- la délivrance des licences professionnelles,
- l'apposition de la qualification de vol aux instruments conforme au règlement européen
- et les validations à titre professionnel des licences professionnelles délivrées par des Etats tiers à l'Europe.

#### **C) Déclarations d'incidents (Règlement UE 376/2014)**

Les comptes rendus d'incidents relevant de la DSAC Centre-Est doivent être adressés à la boîte courriel suivante :

**[incidents-ag.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr](mailto:incidents-ag.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr)**

#### **IV. Inscriptions aux sessions d'examens théoriques sur papier à Clermont-Ferrand**

Les dossiers d'inscription doivent être adressés à Lyon :

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est  
210 rue d'Allemagne  
69125 Aéroport de Lyon Saint Exupéry

#### **V. Les sites de la DGAC présents dans votre région :**

Reportez-vous aux informations (adresse, téléphone, horaires...) qui figurent sur le site de la DGAC dans les rubriques relatives à votre région :

**<http://www.developpement-durable.gouv.fr/DSAC-interregionales-et-service.html>**